ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cour d'appel de Douai

Question écrite n° 39867

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation dramatique de la cour d'appel de Douai. Dans l'une des regions de France les plus marquees par la crise, la justice civile, commerciale et sociale revet une importance, a tout le moins egale a la justice penale. Dans ce contexte, certaines chambres de la cour d'appel de Douai rendent leurs arrets 3 ou 4 annees apres la date des jugements deferes a leur examen. Sur 12 145 affaires enrolees au cours de l'annee 1995, 9 656 arrets ont ete rendus, et le stock des affaires restant a juger au 31 decembre 1995 s'eleve a 18 041 dossiers. Paradoxalement, le ressort de la cour d'appel de Douai, qui compte 4 010 298 habitants, ne possede que huit chambres, soit une chambre pour 501 287 habitants. Il est a noter que pour d'autres cours d'importance comparable demographiquement, cette proportion est d'une chambre pour 300 000 habitants environ. La cour d'appel de Douai devrait donc posseder 13 chambres. De plus une deterioration de cette situation est malheureusement a prevoir dans les mois qui viennent suite au depart ou a la mise en retraite de 6 magistrats. Au regard de ce deplorable constat, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que les justiciables, ainsi que les magistrats et les fonctionnaires qui font montre d'une grande conscience professionnelle, puissent pretendre a un fonctionnement satisfaisant du service public de la justice dans la region Nord - Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaitre a l'honorable parlementaire que l'amelioration des conditions de fonctionnement des juridictions est une priorite de la chancellerie. A cet egard, des mesures ont ete decidees dans le cadre du plan pluriannuel pour la justice. Il s'agit, notamment, de la creation de 300 postes de magistrats et de 1 020 postes de fonctionnaires, de l'institution de magistrats exercant a titre temporaire, et de la creation des assistants de justice. En particulier, la loi de finances pour 1996 prevoit pour les juridictions la creation de 58 postes de magistrats et de 468 postes de fonctionnaires des greffes. Par ailleurs, une mission d'etude sur les ameliorations a apporter aux dispositions reglementaires en matiere de procedure civile a ete confiee a M. Jean-Marie Coulon, president du tribunal de grande instance de Nanterre. Elle vise, notamment, a reduire les delais de traitement des contentieux. L'ensemble de ces mesures devrait avoir pour effet d'ameliorer les conditions de fonctionnement des juridictions permettant a celles-ci de mieux remplir leur mission de service public. La cour d'appel de Douai a un effectif compose de 41 magistrats du siege, 12 magistrats du parquet, 8 magistrats places aupres des chefs de cour et de 97 fonctionnaires. Deux emplois de substituts generaux, actuellement vacants, seront pourvus par decret a paraitre au cours du mois de juillet 1996. Les deux emplois de fonctionnaires vacants seront pourvus a l'issue de la reunion de la commission paritaire du mois de juillet prochain. Cette cour d'appel a deja retenu l'attention de la chancellerie. En effet, elle a beneficie de plusieurs creations de postes de conseillers, un en 1994, trois en 1995 et un poste de conseiller en service extraordinaire de cette meme annee. Par ailleurs, l'effectif des fonctionnaires a ete renforce d'un emploi de categorie A et de douze emplois de categorie C, a la suite de la localisation d'emplois crees au titre du present exercice budgetaire. Parmi ces emplois, dix sont destines a composer le nouveau service administratif regional. Cet effort a ete consenti alors que les comparaisons faites sur l'ensemble du territoire national montre que la population de

cette cour augmente moins vite que dans les ressorts des autres cours d'appel. En outre, l'activite civile et penale de cette cour d'appel est moins elevee que la moyenne nationale et inferieure a celle d'autres cours d'appel d'egale importance. Pour tenir compte des specificites de la region, la chancellerie a consenti neanmoins un effort particulier en matiere de credits immobiliers et informatiques. A ce titre, la dotation en credits de fonctionnement s'est elevee, en 1995, a 4,3 MF, et la dotation globale informatique relative aux credits deconcentres, a 3 MF. En outre, 9,7 MF ont ete alloues, en 1995, au titre des credits d'equipement. Cette politique de soutien sera maintenue pour faire beneficier la region Nord - Pas-de-Calais de l'effort naturel de solidarite nationale.

Données clés

Auteur : M. Janquin Serge
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39867
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 juin 1996, page 3071
Réponse publiée le : 22 juillet 1996, page 4009